



Changement de statut étudiant à commerçant

Par **annaba23**, le **19/05/2011** à **07:29**

Bonjour,
je voudrai savoir quel sont les démarches pour changer le statut étudiant vers commerçant et quand je pourrai le faire, est ce que avant de déposé le dossier a la chambre de commerce ou après c'est a dire quand j'aurai mon K-bis?

merci d'avance

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **14:57**

Il faut plus qu'un simple KBis, il faut démontrer que le projet est financièrement viable

Par **Céline**, le **19/05/2011** à **16:07**

Bonjour,

En général, les préfectures exigent que vous ayez déjà déposé les statuts de votre entreprise avant de déposer votre dossier de demande de changement de statut vers le titre de séjour "profession non salariée".

Votre dossier devra présenter un grand nombre d'éléments prouvant la viabilité de votre projet (montant de l'investissement, clients ou partenaires potentiels, prévisionnel, ...)

Vous trouverez de nombreuses informations dans l'article suivant, qui répond exactement à votre question :

<http://www.questionsdetrangers.com/le-changement-de-statut-etudiant-vers-commercant-cas-dune-creation-dentreprise-ad-hoc/>

Je vous souhaite bon courage dans vos démarches,

Cordialement

Céline.

Par **revo233**, le **20/05/2011** à **18:37**

merci beaucoup de votre reponse